

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DUCT 84 Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement de travaux pour la création d'un Relais Information Logement et Habitat (RILH) à la mairie du 20e arrondissement.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris demande l'autorisation de solliciter une subvention de 40.000 euros auprès du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 30 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. Le Maire de Paris est autorisé à solliciter une subvention de 40.000 euros auprès du Ministère de l'Intérieur pour le financement de travaux à réaliser pour la création d'un Relais Information Logement et Habitat (RILH) à la mairie du 20e arrondissement.

Article 2 : La somme de 40.000 euros sera inscrite en recette sur le chapitre 13, nature 1321, fonction V020, AP 1321001 du budget d'investissement de la Ville de Paris, Direction du patrimoine et de l'architecture pour l'exercice 2013, sous réserve de la décision de financement de l'Etat et en dépense sur le chapitre 23, nature 2313, fonction V020, AP1321001.